

Conseil d'école du 8/11/2018

Présents :

Enseignants : Mme POEZEVARA, Mme MOREL, M LEVENT, M LE PENDEVEN, Mme TOURNEUX, Mme TALBOT et Mme LE BLEVEC Anaëlle

Excusés : Mme BARRIERE Gwénaëlle, Mme CORBEL Mathilde et Mme LENOIR Elise

Parents : M LE SOMMER Vincent, Mme MEDER, Frédérique Mme COTTIGNIES Laëtitia, Mme BERGOT Julie, M TEXIER Régis, Mme SONNIC Laëtitia.

Excusées : Mme LIVORY-MOSER Armelle, Mme LHOTELLIER Aurore et Mme BOST Emmanuelle

DDEN : M MAIGNAN Jack

Mairie : Mme BOLEIS (Elue à l'enseignement), Mme JEGOUZO Chrystelle (référente péri-scolaire)

1) Présentation du nouveau conseil d'école

Nous faisons un tour de table. J'explique la présence de M Maignan et son rôle. Le DDEN est nommé par l'Inspectrice d'académie. C'est un médiateur entre nous et les institutions. Il est porteur des valeurs de la République (laïcité).

2) La rentrée 2018

La rentrée s'est bien passée. Nous sommes aujourd'hui à 172 élèves pour 7 classes. Nous avons donc une moyenne de 24,5 élèves par classe. La répartition est la suivante :

-CP/CP-CE1/CE1/CE2/CE2-CM1/2 CM1-CM2

3) Le règlement intérieur

Nous avons repris celui de l'an dernier en ajoutant une ligne sur les portables. En effet, une circulaire est parue en septembre 2018 stipulant l'interdiction de l'utilisation des portables au sein des écoles. Nous n'avons aucun problème de ce genre mais nous avons stipulé que l'usage du portable était interdit à l'école et que si un enfant en avait un, celui-ci devait rester rangé et éteint.

On a simplement aussi surligné le fait de mettre pied à terre pour les cyclistes lorsqu'ils sont dans la cour.

Notons que le règlement est de manière générale très bien respecté sur l'école.

VOTE : OUI

4) Les projets de classes

*CP et CP/CE1 : travaillent ensemble

-patinoire

- piscine
- poney (5 séances en fin d'année scolaire)
- rugby
- jardinage
- parrainage CM1/CM2 : les petits ont un parrain chez les grands. Celui-ci a pour mission de l'aider en cas de besoin (sur la cour particulièrement). Mise en place d'activités où les grands jouent le rôle de tuteurs afin de faire connaissance (médiathèque et découpage)
- projet poilu avec M GAUTHE
- théâtre
- cinéma (3 fois)
- liaison GS/CP (rallye maths et rallye lecture en commun)

Pour la classe de CP/CE1 : correspondance avec une classe de Quéven

***CE1 :**

- patinoire
- piscine
- rugby
- jardinage
- théâtre
- poney (5 séances)
- cinéma (3 fois)
- Incorruptibles

***CE2 :**

- patinoire
- piscine
- rugby
- théâtre
- sortie à la journée sur la commune de Ploemeur
- accueil dans la classe d'un archéologue amateur
- rallye lecture en juin
- jardinage
- projet poilu avec M GAUTHE

***CE2/CM1 :**

- piscine
- kayak
- rugby
- jardinage
- théâtre
- tennis
- cinéma

-correspondance avec une classe de la Mayenne qui a pour but d'écrire des histoires ensemble : une école commence l'histoire et l'autre la finit

***2 CM1/CM2 : travaillent ensemble**

-piscine

-Kayak Mme TALBOT

-Voile Mme TOURNEUX

-rugby

-rallye lecture

-classe de neige

-projet poilu M GAUTHE

-Vélo : sortie vélo

liaison école collège : Calculatrice (concours de calcul mental qui se fait par binôme entre 1 CM et 1 6^e)

-travail sur 3 films qui parlent du développement personnel de l'enfant

-Décloisonnement Histoire et Géographie : Mme TALBOT fait la géographie et Mme TOURNEUX fait l'histoire

-Projet avec Kerpape pour la classe de Mme TOURNEUX : depuis 3 ans, correspondance scolaire avec la classe de Mme GONIDEC. Cela mène à 3 rencontres : 1 fois les élèves de Kerpape viennent nous voir, puis nous allons les voir dans leur classe et 3^e fois à déterminer. Nous pensons pour la 3^e fois faire en sorte que les élèves de Kerpape fassent découvrir aux élèves de Pagnol l'équithérapie.

Dates importantes de l'école :

-30/11 : illuminations et LOTO à l'Océanis

-20/12 : marché de Noël

-Portes ouvertes : date ??

-Exposition d'arts visuels à l'école : date ???

-Fête d'école : 28/06

5) APC

Activités Pédagogiques Complémentaires. Chaque enseignant a 36 heures à faire dans ce domaine. Comme je vous l'avais dit lors du 3^e conseil d'école, nous devons, cette année axer les APC sur la lecture. Les collègues ont donc commencé en privilégiant les petits afin qu'ils ne ratent pas leur entrée dans la lecture.

6) Le projet d'école

Comme nous en avons parlé l'an dernier, il y avait un volet sur la co-éducation avec la mise en place d'un blog d'école et de classes afin de faire perdurer le lien école/parent.

Il est important pour les parents qui ne viennent pas souvent à l'école d'avoir un œil sur ce qui s'y passe. Pour ceux qui sont séparés ou pour ceux dont les enfants ne racontent pas grand-chose.

Enfin, pour les petites têtes qui sont dans la lune qui auraient oublié de noter leur devoir.

L'APE demande s'il est possible d'avoir les codes afin d'alimenter le blog dans l'onglet APE comme ils le faisaient en maternelle. Nous le ferons.

Ce blog est apprécié. Juste à ce sujet, nous allons vous faire passer une autorisation d'utilisation de photographies et de travaux utilisés dans le cadre d'un blog. C'est obligatoire. Nous nous devons de vous le demander.

Cette année, nous avons donc décidé d'axer sur le volet « Parcours d'éducation artistique et culturelle ». Les années précédentes nous avons mis en place une continuité par rapport à cela avec la mise en place d'un cahier de « Rencontres avec les Arts » qui arrivent au CM1 cette année. Nous avons mis l'accent l'an dernier sur le côté musical avec la réalisation d'un spectacle musical à l'Océanis et cette année nous mettrons l'accent sur la trace avec la réalisation d'une exposition d'arts visuels dont la date n'est pas encore fixée.

Sur le plan de la fluidité du parcours, des programmations de cycles ont été mises en place.

7) PPMS

Le PPMS est donc le Plan Particulier de Mise en Sécurité. Nous avons obligation de faire 2 exercices par an : un exercice « Prévention des risques majeurs » et un exercice « Attentat Intrusion ».

Nous avons fait, le 12/10 un exercice confinement « Prévention des risques majeurs ». Les risques majeurs étant à Ploemeur principalement les tempêtes et les déversions de produits toxiques par un camion accidenté.

Pour cela, nous devons nous confiner dans nos classes et attendre les consignes que l'on nous donne par radio sur une fréquence précise (France Bleue).

Pour l'exercice « Attentat, intrusion », ce n'est pas la même chose. La consigne n'étant pas de se confiner mais de fuir devant le danger.

Nous ferons donc un exercice le vendredi 23/11/18. Vos enfants seront préparés par leur enseignant en classe afin que cela ne soit pas anxiogène. Les classes du RDC, vu la configuration de notre école, peuvent fuir mais celles du haut devront se confiner en silence, cachées derrière les tables baissées.

Toutes les consignes seront réexpliquées aux enseignants en conseil des maîtres et une information sera transmise par le biais du cahier de liaison et du blog.

Cela fait désormais partie des risques dans notre pays et il est important que les enfants sachent comment réagir.

Je vous montre quelques documents que vous pouvez faire tourner qui sont extraits des documents officiels que l'on nous fournit.

8) Projet avec la maison des jeunes de Ploemeur

Monsieur GAUTHE, professeur d'arts plastiques au collège Charles de Gaulle nous a sollicités car il souhaiterait nous proposer un projet avec lui. Notons que ce n'est pas avec lui en tant que professeur de collège mais en tant qu'intervenant artistique à la

maison des jeunes le vendredi soir où il a un groupe de lycéennes. Avec ces jeunes, il mène des projets qui aboutissent à des mises en valeur au niveau de la ville, tel que ce qui a été accroché sur la médiathèque de Ploemeur de fin juin à mi-septembre.

Il avait pour ce projet travaillé avec un artiste de street art internationalement connu nommé Tarek et il nous a proposé de réaliser avec lui quelque chose qui serait sur la façade de notre école. Ceci serait en 3 parties : en haut le travail réalisé par M GAUTHE avec les lycéennes, au milieu le travail de Tarek et en bas le travail de nos élèves qui serait fait en ayant été guidé par Tarek durant 2 jours.

Le but n'est pas de promouvoir cet artiste qui ne semble pas avoir besoin de cela mais de faire une harmonie avec le collège puisque Tarek est venu aussi travaillé avec M GAUTHE au collège (une fresque ayant été réalisée dans les couloirs du collège par les élèves en collaboration avec Tarek et en bas sur la cour, c'est une œuvre de Tarek seulement).

Les élèves de notre école retrouveront cela dès la 6^o et cela ferait en plus un embellissement du bâtiment municipal qu'est notre école.

Nous avons à ce titre sollicité la Mairie pour un budget mais il n'est pas possible d'obtenir une subvention puisque nous la sollicitons déjà beaucoup avec les classes de neige et les divers projets. J'ai envoyé un mail à l'APE afin de savoir s'ils pourraient nous aider et de son côté M GAUTHE va chercher des subventions.

Ceci pourrait d'ailleurs totalement entrer dans notre projet d'école axé sur la pratique artistique cette année. Ce projet est donc en attente pour le moment.

Mme Boleis dit qu'elle va réétudier ce dossier.

Mme Meder explique que la DRAC peut financer le projet s'il y a un lieu culturel de la ville qui en est porteur. Nous transmettons les coordonnées de M Gauthé à Mme Meder afin qu'ils communiquent sur ce sujet.

M Maignan parle lui de l'ESAB qui pourrait aider à monter le dossier et se propose d'en parler au directeur. Il faut trouver un titre à ce projet.

Notons que le coût de ce projet est de 1 300 euros.

9) L'aide aux devoirs

Depuis l'an dernier, l'APE a mis en place sur notre école un système d'aide aux devoirs entièrement gratuit.

Celui-ci est géré par des bénévoles.

La formule de cette année change mais le but est le même.

Les jours sont les mêmes : LUNDI et JEUDI mais il n'y aura qu'un seul créneau de 17h à 17h30.

Voici l'organisation : à 16h30 les enfants sont en périscolaire, ils goûtent. A 17h, ils sont récupérés par les bénévoles, en garderie. Les petits sont 4 maximum pour un adulte et les plus grands sont dans une salle commune avec plusieurs bénévoles qui sont là pour les aider et les faire réciter. Le système est moins individualisé pour les plus grands car il est important qu'ils développent leur autonomie pour le collège.

A 17h30, les bénévoles ramènent les élèves en périscolaire. Ceux qui partent quittent l'école. Notons que cette passation de responsabilité se fait très bien grâce au travail de Chrystelle JEGOUZO référente périscolaire et de son équipe.

Ce système n'a reçu que des échos positifs l'an dernier. Il y a une réelle demande de ce côté là. C'est important pour les parents qui travaillent et qui rentrent tard. C'est important aussi pour les enfants.

C'est très bien de pouvoir le reconduire cette année. Je remercie vraiment l'APE car c'est quelque chose de lourd à mettre en place.

Mme Meder explique que si tout va bien cela pourrait peut-être commencer la semaine prochaine. Elle est en ce moment même en train de comptabiliser les inscriptions et de pointer les bénévoles. Il faut être sûr que le nombre de bénévoles soit suffisant pour les 2 jours. A voir.

10) Demande de travaux

***L'interphone** : des interphones étaient prévus afin de nous « éviter de venir sans cesse ouvrir la porte. Très dérangent car je suis en classe. Je dois laisser les enfants seuls. En même temps, nous ne devons pas laisser les portes ouvertes pour des raisons de sécurité.

Les travaux ont débuté cet été mais ont été stoppés. On m'a dit qu'il y avait un problème de budget. Pouvez-vous nous dire où cela en est s'il vous plaît ? Quand pourrons nous avoir cet interphone ?

La réponse est à venir. Mme Boleis se renseigne et nous transmets l'échéancier lorsqu'elle l'aura.

***Informatique**

Nous avons lors du dernier conseil d'école parlé de ce problème. En effet, nous souhaiterions avoir une salle informatique fonctionnelle. Nous l'utilisons tous et nous voudrions qu'elle perdure en bon état de marche, ce qui n'est pas le cas.

Il semble qu'après consultation des groupes scolaires de la ville, la majorité des choix se porte sur les tablettes avec clavier. La mairie devrait donc, si j'ai la bonne information, équiper tout le monde en même temps avec un prestataire extérieur qui gérerait cela.

C'est positif et nous ne pouvons que remercier la mairie pour son investissement global mais ne serait-il pas possible de continuer l'entretien de la salle info afin qu'elle perdure ?

En effet, Mme Boleis explique que la mairie a eu plusieurs réunions avec l'Inspecteur ainsi qu'avec M Frouin (responsable TICE sur la circonscription). La majorité des écoles de Ploemeur souhaitent avoir des tablettes. Nous étions les seuls à préférer une salle informatique « traditionnelle ». Elle explique qu'en termes d'appel d'offres, il est plus facile de négocier des prix lorsqu'on équipe toute une ville plutôt que 3 écoles sur 4. (c'est un gros budget : 50 000 euros pour le câblage et 30 à 50 000 euros pour la location). Ceci est donc compréhensible. De plus, c'est au niveau de l'Inspection que le choix s'est aussi porté sur les tablettes. Chaque école sera dotée de 15 tablettes.

Un ordinateur portable est prévu pour la direction. M Frouin a aussi choisi le logiciel qui sera Edutab. Notons que ces tablettes seront équipées de clavier. Un gros travail de câblage sera fait fin 2018 et normalement ces tablettes devront être en fonctionnement pour la rentrée 2019. Ce seront des locations à un prestataire et c'est ce prestataire qui s'occupera de la maintenance.

La question qui est soulevée par M Le Pendeven est que ce système de prestataire était celui qui était en fonction il y a 4 ans à Ploemeur. Cela posait parfois des problèmes de décharge de responsabilité entre les uns et les autres et les utilisateurs en pâtissaient. Mme Boleis dit qu'un règlement sera mis en place afin de savoir ce qui incombe à qui.

Notons qu'un référent numérique sera nommé sur chaque école.

Nous notons que ces tablettes seront disposées en sorte de « classe mobile » avec le matériel nécessaire au chargement mais nous faisons remonter le problème de l'étage à notre école. A voir si elles seront en haut.

Questions diverses :

1) **Le mode d'inscription pour la garderie:** "si nous inscrivons notre enfant et qu'en fait nous arrivons le chercher à 16h30 que se passe-t-il au niveau de la facturation? Sommes nous facturés? Si oui combien: 30 minutes??? Une pénalité? Alors qu'aujourd'hui nous ne le sommes pas.. Et au contraire pour les parents qui n'inscrivent pas leur enfant ont ils une pénalité?"

On réfléchit à majorer le prix s'il n'y a pas d'inscription faite au préalable.

Ce qui est étrange c'est que lorsque ce sont les vacances, il n'y a pas de problème mais sur le temps scolaire, beaucoup plus de modifications. Les parents expliquent qu'ils ont parfois leur planning tardivement.

Une maman explique que certains parents vont dire qu'ils n'ont pas internet pour ne pas pouvoir inscrire leur enfant. Mais la mairie est disponible au service éducation pour le faire avec les familles. De plus, à l'école Chrystelle peut le faire. Elle est disponible pour accueillir les familles.

2) **Demande délai 24h pour inscription** "avant 24h ça marchait très bien"

Pourquoi passer de 48h à 24h ? Mme Boleis va se renseigner et donnera la réponse.

Elle rappelle aux familles qu'il est important de faire l'effort de s'inscrire.

Les parents soulignent le fait que malgré les problèmes de mise en route, le portail famille est apprécié.

3) **Les médecins ne veulent plus faire de certificat pour la cantine** "ils ont autre chose à faire"

Comment faisons-nous pour une dérogation cantine ?

Il est demandé aux familles afin d'annuler un repas, un justificatif médical Or, les médecins ne font plus cela. D'ailleurs les familles n'emmènent pas toujours les enfants chez le médecin, ce qui est tout à fait normal s'il n'y a pas besoin. Mme Boleis va se renseigner afin qu'un mot écrit des parents puisse suffire à justifier l'absence. Nous notons en tant qu'enseignant que la cantine est très fréquentée (environ 2 par classe qui ne mangent pas seulement) et que lorsqu'un enfant ne mange pas, c'est vraiment parce qu'il est malade. Parfois c'est d'ailleurs nous en tant qu'enseignant qui appelons les parents dans la matinée pour venir chercher un enfant malade.

4) Erreur dans les facturations cantine/recours? (même avec certificat)

*Ces erreurs ont eu lieu lors de la mise ne route.
Cela est pris en compte.*

5) Demandes a faire:

--> Première 1/2 heure de garderie gratuite officiellement pour les raisons suivantes :

- Parents de maternelle
- Frères et sœurs au collège qui récupère les primaires.
- Bus commun avec collège.

La mairie est formelle, elle ne donnera pas 30 mn gratuites. Elle donne 15mn de gratuité avec un petit débordement possible. Beaucoup de gratuité a été mis lors du rythme précédent.

C'est positif d'avoir ce 1/4 d'heure qui est aussi proposé aux élèves qui prennent le bus. Ils peuvent s'ils le souhaitent attendre leur bus dans l'enceinte de l'école gratuitement.

6) Barquette en plastiques (cantine)

La question des barquettes en plastique est posée. Il y a une commission de restauration le 20/11 à 17h et c'est Monsieur Ronceret qui traitera cela (responsable restauration scolaire).

Il en parlera à cette occasion.

Les parents expliquent que bientôt le plastique va être définitivement interdit et qu'effectivement toutes les barquettes du midi ne sont pas recyclées.